



Revendications DP

De nov 2009

Q.132 : suite aux polémiques entendues dans les médias, nous souhaitons avoir l'opinion du médecin quant à l'opportunité de se faire vacciner contre la grippe A...

Se faire vacciner est un acte individuel et volontaire. Le médecin du service de santé au travail ne peut collectivement donner une opinion sur ce sujet.

Q.133 : pourquoi les filtres sur les fontaines d'eau réfrigérée ont été démontées et non remplacées?

Les filtres des fontaines sont en effet en cours de suppression. Ces éléments sont des filtres charbon qui n'interviennent pas dans la purification de l'eau. Ils sont simplement là pour ôter le goût du chlore. Actuellement on les change tous les 6 mois. Les nouvelles fontaines que nous avons achetées ne possèdent pas de filtre. Le fournisseur nous a précisé que le fait de ne pas changer le filtre régulièrement (sur les fontaines en disposant) peut générer des développements de bactéries. Pour pouvoir maîtriser ce problème, Il serait nécessaire de mettre en place des compteurs de débit d'eau sur chaque fontaine.

Q.134 : Pourquoi les RU ne reçoivent plus d'invitations lors de la remise des médailles de travail ? (l'absence de champagne en est elle la cause ?)

Les RU qui ont des récipiendaires dans leur équipe ont été invités à la cérémonie

Q.135 : lorsqu'une personne est malade pendant son horaire de travail, et qu'elle va à l'infirmerie...

Pourquoi est ce le RU qui signe et non l'infirmerie en cas de retour de la personne à son domicile?

Qui est responsable en cas d'accident lors du retour au domicile de cette personne ?

C'est le responsable hiérarchique qui signe les autorisations d'absence. Un accident lors du retour à son domicile sur avis médical d'un salarié n'engagerait pas la responsabilité du RU.

Q.136 : Comment se fait t'il que les noyauteuses hansberg DV peuvent tourner sans que l'aspiration soit en service, est ce bien raisonnable!

Nous vérifierons ce point et apporterons les modifications nécessaires.

Q.137 : Maintenance centrale, si une personne souhaite réserver la nacelle elle doit en formuler la demande par écrit sur le tableau de L'UEP, cette procédure n'est pas adaptée car l'écrit sur le tableau peut être effacé à tout moment.

Nous demandons une procédure de réservation formalisée.

C'est un fait ! Nous transmettons à MSTG.

Q.138 : Nous demandons qu'une attention particulière soit apportée aux personnels ayant des restrictions médicales.

Des salariés dans cette situation sont sur des postes non adaptés à leur handicap et rencontrent de réelles difficultés à tenir leur poste de travail. Les personnes souffrant de restrictions médicales sont mises sur des postes compatibles à leurs capacités physiques. Si vous avez connaissance de personnes qui ne seraient pas dans cette situation, merci de nous en avertir.

Q.140 : Encore trop de salariés ont la mauvaise surprise de trouver leurs casiers non approvisionnés en vêtements images.

Effectivement la société BARDUSCH a actuellement de grosses difficultés pour se fournir en nouveaux vêtements image. Les difficultés concernent les nouveaux (intérimaires en fusion), le personnel dont le vêtement est devenu hors d'usage. La principale raison invoquée par BARDUSCH est que le couturier donne des délais très longs. Les services CVT et MHF sont intervenus auprès de BARDUSCH à plusieurs reprises, ont fait intervenir la DA. Une autre difficulté est qu'il y a beaucoup d'intervenants (prestataire, couturier, fournisseur de tissu) et que chacun explique que c'est l'autre qui n'a pas bien travaillé. Nous avons aussi un doute sur le respect du stock de sécurité de 10% qui doit répondre immédiatement aux aléas. Nous continuons à travailler sur le sujet.

Q.141 : Il était possible pour les pompiers volontaires de l'usine de bénéficier des heures de formation DIF pour faire des formations pompiers ! Cette démarche est t'elle encore d'actualité ?

A l'heure actuelle, ces stages ne sont pas éligibles au DIF

Q.142 : Au vestiaire maitrise Ferreux, pourquoi les personnels ouvriers installés depuis plusieurs années ont été déplacés ?

Ces mêmes personnes nous demandent pourquoi dans ce cas ne pas démonter la cloison qui sépare les 2 catégories (pourquoi pas ... ?)

Nous souhaitons revenir à la configuration initiale des vestiaires.

Q.143 : fusion ferreux

- Eclairage à REE sur la ZCA 2
- Manque de visibilité entre les 2 stades (du au manque de place pour le rangement des bacs et lingotière)
- Zone de fours à inductions : est possible de leur mettre à disposition une balayeuse ? Dans le but que ces salariés travaillent dans de bonne condition et dans une zone propre (comme cela existait dans le passé)

Les remises en état de l'éclairage sont en cours. Pour ce qui est de l'encombrement du passage entre les chaines 1 et 2, une opération de dégagement sera entreprise. Il n'est pas prévu aujourd'hui de mettre en place une balayeuse au niveau 9m.

Q.144 : lors des pauses, nous tous les salariés, ont il le droit de boire avec leur « casse croute » une bière ?

Comme la loi l'autorise, *article R.4228-20*

Le règlement intérieur stipule dans le chapitre III, hygiène et sécurité :

«Il est notamment interdit :

-
 - d'introduire ou de distribuer de la drogue ou toutes boissons alcoolisées. La consommation de boissons alcoolisées n'est tolérée qu'au cours des repas, en quantité raisonnable, »
- Ce qui signifie que cette consommation ne peut avoir lieu qu'au restaurant d'entreprise où sont servis les repas. Les pauses pendant lesquelles les salariés prennent un sandwich ou une viennoiserie ne sont pas considérées repas et en conséquence la consommation d'alcool est interdite.

Q.145 : secteur ALU : le siège de la balayeuse est en mauvais état, il n'est pas réglable, n'a pas d'amortisseur.

La personne reste sur assise sur ce siège quasiment toute la journée, et n'a pas la chance à un massage contrairement à certaines personnes de l'administration.

Nous vous demandons que soit mise en place une solution rapide.

Nous regardons pour installer un siège « confortable ».

Q.146 : il y a encore et toujours des personnes qui ne retrouvent pas leurs vêtements images (secteur usinage, maintenance outillage par exemple)

Effectivement la société BARDUSCH a actuellement de grosses difficultés pour se fournir en nouveaux vêtements image. Les difficultés concernent les nouveaux (intérimaires en fusion), le personnel dont le vêtement est devenu hors d'usage. La principale raison invoquée par BARDUSCH est que le couturier donne des délais très longs. Les services CVT et MHF sont intervenus auprès de BARDUSCH à plusieurs reprises, ont fait intervenir la DA. Une autre difficulté est qu'il y a beaucoup d'intervenants (prestataire, couturier, fournisseur de tissu ...) et que chacun explique que c'est l'autre qui n'a pas bien travaillé. Nous avons aussi un doute sur le respect du stock de sécurité de 10% qui doit répondre immédiatement aux aléas. Nous continuons à travailler sur le sujet.

Q.147 : remarque :

Le SIA/GSEA remercie la Direction pour avoir offert 1 journée aux salariés afin de pouvoir se rendre à la remise de la médaille, surtout après 30 années passées dans la fonderie.

Pour la journée c'est de l'humour ou un rêve qui devrait être réalité.

Ne soyez pas étonné si beaucoup de personnes ne se sont pas rendu à la remise des médailles.

Nous prenons acte de votre remarque

Q.148 : Autre remarque :

Après un affichage enlevé dans nos panneaux, ensuite des magnettes d'une autre OS dans nos panneaux, c'est maintenant une chose étrange et molle dans le barillet de la porte de notre local.

Les règles seront rappelées aux différentes Organisations Syndicales.

Q.149 : 11 personnes veulent commander une PEUGEOT 107, mais leur commande n'est pas honorée.

Motif : pas de modèles en stock. (Les commandes ne peuvent être effectuées que début janvier 2010)

Avez-vous le droit de refuser une commande VVP ? Le problème, ces personnes ne pourront pas bénéficier des offres du moment.

1 VVP propose depuis début novembre un doublement de la prime à la casse gouvernementale pour la commande d'une 107.

2 Nous disposons de stocks importants au démarrage, mais l'engouement est tel que les stocks ont été très vite épuisés (ou plutôt il reste en stock des versions "haut de gamme" Trendy Hdi, alors que la plupart des collaborateurs souhaite des entrées de gamme cf Urban essence).

3 Les approvisionnements 107 sont spécifiques (Production Toyota/PCA) et différents des autres modèles production PCA. Nous disposons d'un volume mensuel, mais ne pouvons pas passer dans les systèmes (Dialog) des commandes au-delà de ce programme de production.

4 Compte tenu de l'engouement, **nous étudions actuellement la possibilité de prendre en compte des commandes "manuelles" avant fin décembre**, garantissant aux clients les conditions commerciales

(remises VVP) et fiscales (bonus / mise à la casse) 2009, et nous les passerons dans les systèmes au fur et à mesure sur les prochains programmes de production, début 2010.

5 Les bonus / prime à la casse 2009 sont garantis pour les commandes avant fin 2009, pour des livraisons/immatriculations/facturations avant fin mars 2010.

6 **Les commandes 107 n'ont jamais été suspendues, seulement le mix de l'offre n'est pas adapté avec le mix de la demande.** Il y a plus de 300 x 107 Hdi en stock.

7 VVP Charleville sera à même de traiter les demandes en suspens très prochainement.